

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDISSON  
SEANCE DU 29 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
Reçu en préfecture le 02/04/2024  
Publié le  
ID : 045-214502296-20240329-DCM2024\_032-BF

Date de convocation  
15 mars 2024

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Monique PIOT), Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Frédéric GOSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT, Diane DE BELLESCIZE (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Danielle DUMONT (a reçu procuration de Jean-Loup OUDIN), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Pierre GRANDJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Monique PIOT (procurator à Dominique DENIS), Christine OUTREVILLE (procurator à Madeleine OLANIER), Sandrine GUILLOCHON, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN (procurator à Danielle DUMONT), Gratiane DES DORIDES (procurator à Diane DE BELLESCIZE)

Monsieur Jean-François LEFEBURE est nommé secrétaire de séance.

### 2024-032 : Budget principal / Budget primitif 2024

- Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances,
- Vu le projet de Budget Primitif 2024 résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 360 598.21 €</b>		<b>2 360 598.21 €</b>
011	801 535.00 €	013	10 000.00 €
012	1 058 000.00 €	042	1 700.00 €
14	16 000.00 €	70	114 395.00 €
65	150 050.00 €	73	467 493.14 €
66	40 000.00 €	731	951 500.00 €
67	5 538.21 €	74	469 833.00 €
68	1 000.00 €	75	38 000.00 €
023	275 000.00 €	002	307 677.07 €
042	13 525.00 €		
<b>Investissement</b>	<b>981 953.49 €</b>		<b>981 953.49 €</b>
20	30 000.00 €	10	465 271.90 €
204	5 000.00 €	1068	400 271.90 €
21	256 938.40 €	13	178 156.59 €
23	387 546.24 €	021	275 000.00 €
16	150 300.00 €	024	50 000.00 €
040	1 700.00 €	040	13 525.00 €
<b>D 001</b>	<b>150 468.85 €</b>		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

Le Maire,  
Philippe MOREAU





MAIRIE

**BUDGET PRINCIPAL / BUDGET PRIMITIF 2024**

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune**

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 605 habitants (chiffres INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

**II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement**

**Besoin de financement de la section d'investissement**

<b>Section de fonctionnement 2023</b>	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	1 829 131,91 €	2 224 272,36 €	395 140,45 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	312 808,52 €	312 808,52 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>707 948,97 €</b>
<b>Section d'investissement 2023</b>	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	589 391,71 €	710 510,35 €	121 118,64 €
Solde exercice antérieur	271 587,49 €	0,00 €	-271 587,49 €
<b>Solde d'exécution</b>			<b>-150 468,85 €</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>	dépenses	recettes	solde
Investissement	144 290,44 €	157 071,27 €	12 780,83 €
<b>Solde</b>			<b>-137 688,02 €</b>

Au vu des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser 2023, la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, d'un montant de 137 688,02 euros qui devra être couvert par l'affectation de la section de fonctionnement.

## Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement

ANNEE 2022		ANNEE 2023	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
<b>Résultat (sans N-1)</b>		<b>Résultat (sans N-1)</b>	
RF	2 124 946,18 €	RF	2 224 272,36 €
DF	1 703 889,38 €	DF	1 829 131,91 €
<b>Résultat</b>	<b>421 056,80 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>395 140,45 €</b>
<b>Résultat (avec N-1)</b>		<b>Résultat (avec N-1)</b>	
RF	2 434 964,11 €	RF	2 537 080,88 €
DF	1 703 889,38 €	DF	1 829 131,91 €
<b>Résultat</b>	<b>731 074,73 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>707 948,97 €</b>
<b>Affectation 2023</b>		<b>Affectation 2024</b>	
002 excédent reporté	312 808,52 €	002 excédent reporté	307 677,07 €
1068	418 266,21 €	1068	400 271,90 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2023, du besoin de financement pour la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, l'affectation 2024 du résultat est la suivante : 307 677,07 euros en recettes de fonctionnement (compte 002) et 400 271,90 euros en recettes d'investissement (compte 1068).

## Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2023	BP 2024	Chapitres budgétaires	BP+DM 2023	BP 2024
011- Charges de gestion	705 035,00 €	801 535,00 €	70- Vente de produits fabriqués	114 850,00 €	114 395,00 €
012- Charges de Personnel	980 000,00 €	1 058 000,00 €	73- Impôts et taxes	1 355 894,09 €	1 418 993,14 €
014- Atténuation de produits	1 000,00 €	16 000,00 €	74- Dotations et subventions	454 896,00 €	469 833,00 €
65- Autres charges de gestion	148 050,00 €	150 000,00 €	75- Autres produits de gestion	33 000,00 €	38 000,00 €
66- Charges financières	36 400,00 €	40 000,00 €	13- Remboursement sur rémunération	10 000,00 €	10 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	2 000,00 €	5 538,21 €	77- Produits exceptionnels	0,00 €	€
68- Dotations aux provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	78- Reprise sur provisions	0,00 €	€
022- Dépenses imprévues	107 963,61 €		042- Opérations d'ordre de transfert	€	1 700,00 €
023- Virement Section Investissement	300 000,00 €	275 000,00 €	002- Résultat reporté	312 808,52 €	307 677,07 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	13 525,00 €			
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 281 448,61 €</b>	<b>2 360 598,21 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 281 448,61 €</b>	<b>2 360 598,21 €</b>

La section de fonctionnement est construite autour des orientations budgétaires reflétant les choix de l'équipe municipale, et intègre les impacts de l'inflation sur les charges à caractère générale, les frais de fonctionnement incompressibles des services et bâtiments communaux, et les mesures liées aux frais de personnel.

La section s'équilibre à hauteur de 2 360 598,21 euros, en prenant en compte l'excédent reporté n-1 de 307 677,07 euros.

## Dépenses de fonctionnement

En plus des charges liées au fonctionnement des services (frais de fonctionnement des bâtiments, frais de personnel, contrats de prestations, etc.), les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont construites autour des orientations budgétaires présentées dans le rapport des orientations budgétaires 2024, qui sont les suivantes :

**Services de proximité à la population**

- Organisation du service administratif avec notamment l'augmentation prévisionnelle des cartes d'identité / passeport
- Stabilisation des services techniques avec la titularisation des agents contractuels
- Maintien de l'engagement de l'équipe municipale concernant un service de police municipale composé de 2 agents
- Modernisation de la gestion quotidienne des services avec le portail familles, les outils de dématérialisation, etc. à développer

**Politique Enfance Jeunesse**

- Organisation des services scolaires et périscolaires, avec le maintien des taux d'encadrement sur la garderie périscolaire et la pause méridienne, et le nombre d'ETP à l'école maternelle (3,45 ETP)
- Restauration scolaire proposant des menus avec 25% de composants bio et 25 % de repas végétarien pour tous, et maintenant la poursuite de la tarification sociale « cantine à 1 euro » pour les familles les plus modestes, avec une réflexion en cours sur l'extension du dispositif de tarification à la 2<sup>ème</sup> tranche de facturation
- Evolution de la tarification de la garderie au ¼ d'heure, pour répondre aux besoins des familles, rendue possible par le nouvel outil de gestion des services scolaires et périscolaires

**Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment à destination des jeunes**

- Accueil et formation de deux apprentis au sein des services communaux dans les domaines de la petite Enfance et des espaces verts (budget global salaires et frais de formation de 21 000 €)
- Accueil de 2 services civiques en cogestion CCAS et MLC (budget de 3 700 €)
- Accueil d'un chantier Jeunes International avec Concordia (budget de 3 000 €, hors matériaux à fournir pour le chantier)
- Accueil de stagiaires dans l'ensemble des services communaux tout au long de l'année
- Participation annuelle au DUO DAY
- Conventonnement pour l'accueil de TIG (Travail d'intérêt général) aux services techniques en collaboration avec le SPIP
- Maintien de la subvention annuelle versée au C.C.A.S., revalorisée en 2023 à hauteur de 18 000 euros, pour ses actions, notamment à destination du public jeune (logement partagé, pass'permis, etc.)

**Politique culturelle**

- Médiathèque communale avec la pérennisation des budgets d'acquisition de documents et de la ludothèque, et le maintien de la gratuité de l'accès tant pour les nogentais que pour les habitants des communes limitrophes
- Poursuite du développement des animations à destination de la petite enfance et du public scolaire à la médiathèque, mais aussi des actions culturelles tout public (expositions, concours photo, spectacle vivant, ciné mon village, etc.) soit à la médiathèque soit dans d'autres espaces publics

**Environnement et Transition écologique**

- Végétalisation des espaces publics et sauvegarde des trames bleues et vertes
- Investissement global sur les espaces verts, dont une externalisation avec des contrats d'entretien pour le stade et pour le site de l'espace des étangs (budget de 40 000 €)
- Charte de l'arbre et 1<sup>ère</sup> fleur du label « Villes et Villages fleuris »
- Écopaturage sur la zone humide de l'étang du gué mulet
- Projet tutoré avec la classe BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) du LEGTA des Barres, autour de la population des chiroptères et des zones humides du Bauge
- Réflexion en cours sur la candidature pour le classement du site de l'étang du gué mulet en zone ENS (Espace Naturel Sensible)

**Soutien du tissu associatif** avec le maintien des niveaux de subvention et l'aide exceptionnelle à la prise en charge des frais sacem

**Recettes de fonctionnement**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'articulent principalement autour des trois grandes masses budgétaires suivantes :

**Recettes fiscales** (69 % des ressources de la section hors résultat reporté) > **1 418 993,14 €**

Principale recette de fonctionnement, le budget prévisionnel prend en compte la **hausse des bases d'imposition de 3,8 %** annoncée dans la loi de finances 2024 (+7,1 % sur l'exercice 2023) en raison de l'inflation, **avec une proposition**

**d'augmentation de 1 % des taux communaux sur la taxe foncière bâtie et la** conseil devra se prononcer, soit une évaluation provisoire du produit attendu à hauteur de 785 000 €. La réévaluation des bases et des taux communaux devrait amener une recette supplémentaire représentant 25 à 30 € répartis sur le nombre des ménages fiscaux de la commune.

**Nouveauté 2024** : la loi de finances assouplit la règle de lien entre les différentes taxes locales, et permet désormais à la commune d'agir de façon distincte sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (qui était figé depuis 2017 et la réforme de la taxe d'habitation) sans répercussion sur les taux de taxe foncière. Le projet de budget propose donc d'appliquer une hausse sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires selon des modalités de calcul fixées réglementairement, sur laquelle le conseil devra également se prononcer.

Taxes locales	Taux actuels	Taux proposés	Moyenne nationale	Moyenne Départementale
Taxe foncière (bâti)	31,57	31,88	38,28	47,57
Taxe foncière (non bâti)	28,18	28,46	50,44	46,11
Taxe d'habitation	11,02	11,81	22,98	21,85

Les recettes fiscales comprennent également la taxe sur les pylônes électriques (113 500 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité (50 000 €), l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (427 493,14 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (40 000 €).

**Recettes liées aux dotations, participations et subventions de fonctionnement** (23 % des ressources de la section hors résultat reporté) > 469 833 €

Ces recettes sont principalement composées par les dotations de l'Etat à la commune, et notamment par la dotation forfaitaire (130 000 €), la dotation de solidarité rurale (160 000 €), ou encore la dotation de compensation des exonérations de TF liées de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (150 000 €)

Sont également comprises les recettes de fonctionnement permettant à l'équipe municipale de financer certaines orientations politiques, par exemple :

- aide de l'état pour la tarification sociale de la restauration scolaire « cantine à 1 € » (aide de 3 € par repas facturé à 1 €, soit environ 10 000 € / an)
- dotation de l'état pour le service des cartes d'identité et passeports, qui permet le financement d'heures complémentaires pour le service (prime fixe de possession d'un DR au 1<sup>er</sup> janvier année N de 9 000 € + prime éventuelle de productivité selon nombre de recueils réalisés en année N-1)
- aide de la CAF du Loiret pour le fonctionnement de la garderie périscolaire (en moyenne 3 000 €)
- aide du Département du Loiret pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle de proximité (1 500 € de subventions obtenues)

**Recettes liées aux services et au domaine** (8 % des ressources de la section, hors résultat reporté) > 114 395 €

L'évaluation prudente de ces recettes propres concerne les services aux familles (garderie et restaurant scolaire), les locations de salle, les concessions dans le cimetière, etc.

Les tarifs principaux communaux ont été révisés en décembre 2023, pour prendre en compte l'inflation et notamment la hausse des frais de fonctionnement (fluides / électricité) ; les tarifs des services aux familles ont été révisés à la rentrée scolaire 2023-2024, avec le passage de la facturation de la garderie au ¼ d'heure pour répondre aux attentes des usagers. Sont également comprises les recettes liées à la mutualisation et à la mise à disposition des services et bâtiments, auprès de la communauté de communes, des communes limitrophes, ou du CFA Est Loiret.

## Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 045-214502296-20240329-DCM2024\_032-BF

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2023	BP 2024	Chapitres budgétaires	BP+DM 2023	BP 2024
16- Emprunts et dettes	149 700,00 €	150 300,00 €	10- Dotations, fonds divers	533 266,21 €	465 271,90 €
20- Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	35 000,00 €	13- Subventions d'investissement	292 847,15 €	178 156,59 €
21- Immobilisations corporelles	332 785,87 €	256 938,40 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
23- Immobilisations en cours	369 040,00 €	387 546,24 €	024- Produits des cessions	50 000,00 €	50 000,00 €
020- Dépenses imprévues	11 000,00 €		021- Virement Section fonctionnement	300 000,00 €	275 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	€	1 700,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	€	13 525,00 €
041- Opérations patrimoniales	47 027,34 €	0,00 €	041- Opérations patrimoniales	47 027,34 €	0,00 €
001 Solde d'exécution	271 587,49 €	150 468,85 €	001- Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 223 140,70 €</b>	<b>981 953,49 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 223 140,70 €</b>	<b>981 953,49 €</b>

La **section d'investissement du budget primitif** est construite autour d'orientations budgétaires reflétant le projet de mandat de l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des équipements et services communaux. La section s'équilibre à **981 953,49 €**.

### Dépenses d'investissement

Les **enjeux liés au développement durable et à la transition écologique** sous-tendent un nombre important d'investissements inscrits au projet de budget primitif 2024, avec notamment les actions suivantes :

- étude thermique et étude de faisabilité géothermique de deux sites communaux, mairie et complexe sportif gymnase-dojo (18 000 euros) : ces études visent à orienter les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux concernés, notamment les travaux d'extension et de rénovation de la mairie (AP 200 000 € avec un CP 2024 de 20 000 €, subventionnés par la DETR) afin de réaliser des économies d'énergies.
- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du baugé (AP 417 960 € avec un CP 2024 de 85 000 euros) : ce projet, lauréat du plan France Relance Vélo, s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire communal.
- Végétalisation du centre-bourg (place de la république et pointe-nord) à hauteur de 45 000 €, qui préfigure le projet d'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg
- aménagements divers (abrivélo, jardin partagé, etc.) à hauteur de 16 056,40 €

L'**amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants** oriente également les dépenses d'investissement avec les opérations suivantes :

- poursuite des travaux de rénovation de l'étang de la chevalerie au Baugé, avec le changement du dispositif de vidange et l'enrochement des berges latérales, à hauteur de 101 346,24 €
- aménagement du cimetière (AP 95 000 € avec un CP 2024 de 60 000 €) subventionné par la DETR, avec rénovation des allées principales et végétalisation du cimetière
- aménagement de la voirie, des trottoirs et des stationnements, à hauteur de 156 200 € : sécurisation d'une intersection au Baugé avec la mise en place d'un îlot central (2 000 €), rénovation de trottoirs (134 500 €), création de places de parking enherbées sur le site de l'étang du gué mulet (19 500 €)
- rénovation de la sonorisation des rues du centre-bourg (15 000 €)
- participation de commune à l'opération « façades incitatives » mise en place par l'OPAH au niveau de la communauté de communes

Des travaux de **rénovation des équipements communaux** sont prévus au budget primitif :

- pôle scolaire : rénovation de la chaudière bois et des portes automatiques du restaurant scolaire, et installation d'une nouvelle fontaine à eau (19 500 €)

Ainsi que des actions dans le **domaine de la culture et du patrimoine** :

- aménagement du rond-point d'entrée nord avec la mise en place d'une sculpture (27 500 €)
- création d'un parcours nogentais retraçant l'histoire de la commune et mettant en valeur certains éléments patrimoniaux (7 000 €)

Enfin, comme évoqué, le projet de budget primitif prend en compte les dépenses de **fonctionnement quotidien des services** :

- sécurisation des établissements scolaires (PPMS) : 14 000 €
- matériel informatique (dont changement du serveur de la mairie) et logiciels métiers : 22 000 €
- matériel de bureau et mobilier : 6 000 €
- matériel roulant (tracteur) : 15 000 €
- matériel divers services techniques : 4 500 €

#### Les autorisations de programme en cours en section d'investissement

Quatre opérations inscrites sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours » sont prévues avec le mécanisme des autorisations de programme et crédits de paiement.

Une autorisation de programme sera clôturée :

Autorisations de programme à clôturer	Total opération	2021	2022	2023
Mise en place de la vidéoprotection	192 176,82 €	14 495,63 €	174 441,19 €	3 240,00 €

Trois opérations de programme seront mises à jour :

Autorisations de programme à réviser	AP Opération	2021	2022	2023	2024	2025
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	200 000,00 €	5 206,20 €	2 400,00 €	00,00 €	20 000,00 €	172 393,80 €
Liaison douce centre-bourg/Baugé	417 960,00 €			4 680,00 €	85 000,00 €	382 280,00 €
Cimetière	95 000,00 €			0,00 €	60 000,00 €	35 000,00 €

#### Recettes d'investissement

Les **recettes de la section d'investissement** s'articulent principalement autour des deux grandes masses budgétaires : les dotations, fonds divers et réserves (composés notamment par les excédents de fonctionnement capitalisés), ainsi que les subventions d'investissement : subventions de l'état, appels à projets des différents partenaires publics (département, région, communauté de communes).

Conformément aux choix de l'équipe municipale, le **financement des dépenses d'investissement** s'effectue ainsi prioritairement **sur fonds propres, avec recherche de financements, et sans recourir à l'emprunt** afin de poursuivre le désendettement progressif de la commune en prévision du projet d'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg en cours d'élaboration.

Les **dotations, fonds divers et réserves** se composent principalement de l'affectation d'une part du résultat 2023 de la section de fonctionnement, à hauteur de 400 271,90 € (excédents de fonctionnement capitalisés) auxquels s'ajoutent le FCTVA et les recettes liées à la taxe d'aménagement.

Une attention particulière devra être portée sur la section de fonctionnement sur les exercices 2024 et suivants, afin de ne pas amputer les capacités d'investissement sur fonds propres de la commune et de limiter le recours à l'emprunt sur les prochains projets d'envergure.

Les **subventions d'investissement** attendues sur l'exercice se montent à 178 156,59 euros, et concernent principalement les opérations suivantes :

- extension et rénovation de la mairie
- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
- rénovation de la digue de l'étang de la chevalerie
- aménagement du cimetière

Des demandes d'aides ont été déposées début 2024 pour de nouvelles opérations : végétalisation de la place de la république, rénovation des berges latérales de l'étang de la chevalerie, aménagement du rond-point nord avec mise en place d'une sculpture, etc.

**III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe**

	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>RàR 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	1 867 531,10 €	1 013 856,33 €	163 479,52 €	1 608 030,89 €
Recettes	1 867 531,10 €	1 330 153,16 €	157 071,27 €	1 608 030,89 €
<b>Section de fonctionnement</b>				
Dépenses	2 575 349,30 €	1 989 082,84 €	0.00 €	2 632 003,07 €
Recettes	2 575 349,30 €	2 841 907,24 €	0.00 €	2 632 003,07 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>4 442 880,40 €</b>	<b>3 002 939,17 €</b>	<b>163 479,52 €</b>	<b>4 240 033,96 €</b>
<b>Total des Recettes</b>	<b>4 442 880,40 €</b>	<b>4 172 060,40 €</b>	<b>157 071,27 €</b>	<b>4 240 033,96 €</b>
<b>Solde</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 169 121,23 €</b>	<b>-6 408,25 €</b>	<b>0.00 €</b>

**IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs 2021-2022-2023**

	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
Excédent de fonctionnement reporté N-1	343 045,71 €	310 017,93 €	312 808 752 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 105 303,35 €	2 124 946.18 €	2 224 272 736 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 448 349,06 €	2 434 964.11 €	2 537 080 788 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 637 509,02 €	1 671 976,00 €	1 792 987,07 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>810 840,04 €</b>	<b>762 718.11 €</b>	<b>744 093,81 €€</b>
Frais financier DF chapitre 66	31 825,39 €	31 913,38 €	36 144,84 €
<b>Épargne brute</b>	<b>779 014,65 €</b>	<b>731 074.73 €</b>	<b>707 948,97 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	147 476,82 €	148 058,36 €	148 657,07 €
<b>Épargne nette</b>	<b>631 537,83 €</b>	<b>583 016.37 €</b>	<b>559 291,90 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

**V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement**

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
  - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
  - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039



Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital restant dû au 01/01/N	1 902 755,93 €	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €
Remboursement capital de la dette	147 476,82 €	148 058,36 €	148 657,07 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €
<b>Variation de l'encours</b>			
Encours de la dette en € / habitant	668,16 €	611,81 €	558,41 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,88	0,76	0,66
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,18	2,20	2,06

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2023	Niveau moyen 2022 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	558,41 €	718,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	2,06 ans	3,7 ans

## VI/ Principaux ratios (sur la base du BP 2024 et de la population INSEE 2024)

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	795.42
Recettes réelles de fonctionnement / population	787.42
Dépenses d'équipement brut / population	258.92
DGF / population	111.32
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51.06 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108.34 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.88 %

## VII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre budgétaire 012) s'établissent de manière stable à 1 058 000 euros. Elles prennent en compte les effets de hausses du point d'indice, les mesures catégorielles, les avancements d'échelon ou de grade sur 2023.

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

Emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 045-214502296-20240329-DCM2024\_032-BF

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>4</b>	<b>2,51</b>	<b>6,51</b>	<b>3,71</b>	<b>0</b>	<b>3,71</b>
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
<b>Filière technique</b>		<b>9</b>	<b>5,26</b>	<b>14,26</b>	<b>12,06</b>	<b>0</b>	<b>12,06</b>
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,42	9,42	8,22	0	8,22
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Atsem 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
<b>Filière culturelle</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>0,34</b>	<b>1,34</b>	<b>0,34</b>	<b>0</b>	<b>0,34</b>
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
<b>Filière police</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
<b>Total général</b>		<b>20</b>	<b>8,62</b>	<b>28,62</b>	<b>20,11</b>	<b>0</b>	<b>20,11</b>

Agents non titulaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.45	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques